

Services aux personnes, à domicile et en collectivité.
Formation continuée :
« Les maladies mentales chez les personnes âgées ».

Enseignement secondaire supérieur

-Annexe 1-

1. Finalités.

1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette UF vise à :

1.1.a. Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.

1.1.b. Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'UF a pour objet de rendre l'auxiliaire polyvalent(e) des services à domicile et en collectivité, le personnel soignant et le personnel d'encadrement, capable de faire face aux comportements dysfonctionnels liés à l'une ou l'autre maladie mentale chez les personnes âgées et de fixer son action selon le projet de l'équipe et dans les limites de sa propre fonction.

Services aux personnes, à domicile et en collectivité.
Formation continuée:
« Les maladies mentales chez les personnes âgées ».

Enseignement secondaire supérieur

-Annexe 2-

2. Capacités préalables requises.

2.1. Capacités

L'étudiant sera capable de:

- repérer les signes exprimant les besoins du bénéficiaire;
- décoder le message du bénéficiaire en fonction de ses caractéristiques et de sa situation particulière;
- élaborer un rapport de ses observations.

2.1. Titres pouvant en tenir lieu

Etre porteur de l'un des titres suivants:

- Certificat de qualification d'auxiliaire polyvalent(e) des services à domicile et en collectivité;
- brevet d'aide familiale;
- certificat de qualification de l'enseignement de plein exercice d'auxiliaire familiale et sanitaire;
- tous les titres donnant accès aux fonctions d'aide familiale dans les services agréés par les régions, aux fonctions de personnel soignant dans les institutions agréées par l'INAMI et aux fonctions de travailleurs sociaux de ces services.

Services aux personnes, à domicile et en collectivité.
Formation continuée :
« Les maladies mentales chez les personnes âgées ».

Enseignement secondaire supérieur

-Annexe 3-

**3. Recommandations particulières pour la constitution des groupes
ou le regroupement.**

Il est souhaitable qu'il n'y ait pas plus de 20 élèves par classe afin de favoriser l'apprentissage de chacun.

Services aux personnes, à domicile et en collectivité.
Formation continuée :
« Les maladies mentales chez les personnes âgées ».

Enseignement secondaire supérieur

-Annexe 4-

Programme :

L'étudiant sera capable de :

- Distinguer, après observation, un comportement apparemment dysfonctionnel occasionnel de comportements dysfonctionnels relevant d'une maladie mentale chez une personne âgée.
- Reconnaître des comportements significatifs de maladies mentales chez une personne âgée et les mettre en rapport avec :
 - les maladies organiques ;
 - l'histoire de la personne ;
 - une dépression évolutive ;
 - le vieillissement.
- Décrire des comportements pour les rapporter à l'équipe.
- Comprendre les besoins et modes de communication de personnes âgées atteintes des maladies mentales.
- Comprendre les difficultés et attitudes de l'entourage et le besoin de communication de celui-ci.
- Utiliser des modes de communication verbaux et non-verbaux adéquats à la situation du bénéficiaire et de son entourage.
- Se désynchroniser tout en adoptant des attitudes adéquates face à la personne atteinte de maladie mentale et à son entourage
- Construire en équipe des objectifs de travail concrets et réalisables dans le cadre de sa fonction d'auxiliaire polyvalent(e), de personnel soignant et de personnel d'encadrement pour une situation donnée.

Services aux personnes, à domicile et en collectivité.
Formation continuée :
« Les maladies mentales chez les personnes âgées ».

Enseignement secondaire supérieur

-Annexe 5-

5. Fixation des capacités terminales

A l'issue de l'unité de formation continuée, l'étudiant sera capable d'observer, dans une situation donnée, les signes de maladies mentales chez les personnes âgées et de fixer le cadre de son intervention selon l'analyse de l'équipe et dans les limites de sa propre fonction.

Le degré de maîtrise sera atteint selon la pertinence et la finesse de ses propositions par rapport à la situation donnée.

Services aux personnes, à domicile et en collectivité.
Formation continuée :
« Les maladies mentales chez les personnes âgées ».

Enseignement secondaire supérieur

-Annexe 6-

6. Profil du chargé de cours

Un enseignant ou un expert possédant une expérience professionnelle d'au moins 2 ans d'assistance psychologique aux personnes âgées dans une structure accueillant notamment des personnes âgées atteintes de maladies mentales.